

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES**

COMMUNE DE VENTAVON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 9

L'an deux mille vingt et le 17 février, le Conseil Municipal de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Juan MORENO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 février 2020.

Présents : Mmes BITTONI Valérie, Mrs BEDERIAN Alexandre, BELLON Michel, BEYNET Gérard, BOURG Thierry, CHAUVIN Christian, CHEVAL Jérôme

Absent ayant donné procuration : M. BORGNA Éric à M. MORENO Juan et Mme GRIMAUD Karine à M. CHAUVIN Christian.

Absents : Mme CHARNIER Maryse, SWETLOFF Fabienne et Mrs CRESSARD Xavier, GOBILLON Gérard, LATARD Sébastien.

Ouverture de séance à 20h35 et approbation du compte-rendu de séance du 27 janvier 2020.

Secrétaire de séance : M. CHEVAL Jérôme.

DEL n° 2020-13 - Objet : Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal :

- En date du 21 juillet 2015 ayant prescrit la révision du POS valant PLU,
- En date du 11 avril 2016 ayant précisé les objectifs de la révision du POS valant PLU,

Vu les débats sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ayant eu lieu au sein du Conseil Municipal respectivement en dates du 4 juillet 2016, du 7 août 2018 et du 2 avril 2019.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 avril 2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision du PLU ;

Vu les avis des personnes publiques, de la CDPENAF et de la CDNPS consultées sur le projet de PLU arrêté ;

Vu le rapport de l'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur, qui émet un avis favorable au projet de PLU ;

Considérant que le dossier soumis à l'approbation du Conseil Municipal apporte des modifications au dossier de PLU arrêté, conformément aux réponses de la Municipalité aux avis des personnes publiques et des commissions, et conformément aux réponses apportées par la Municipalité dans le rapport du commissaire enquêteur ;

Considérant que le projet de révision du PLU, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément au Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré par :

1 voix contre, 0 abstention et 8 voix pour (M. BEDERIAN Alexandre ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote),

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le 19/02/2020

ID : 005-210501789-20200217-202013-DE



Le Conseil Municipal :

- **Décide** d'approuver le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente,
- **Indique** que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et le dossier tenu à disposition du public,
- **Indique** que mention de cet affichage sera en outre insérée en caractère apparent dans un journal diffusé dans le département,
- **Indique** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Fait à Ventavon les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

**Le Maire,
Juan MORENO**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.